

# ASSEMBLÉE NATIONALE

2 février 2023

---

PLFRSS POUR 2023 - (N° 760)

Commission	
Gouvernement	

## AMENDEMENT

N ° 16457

présenté par  
Mme Chatelain

-----

### ARTICLE 7

Supprimer cet article.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Le recul de l'âge légal du départ à la retraite va peser le plus lourdement sur les travailleurs et les travailleuses les plus pauvres et les plus précarisé·es. Cette mesure ne peut que conduire à une aggravation des inégalités et à une plus grande précarisation des personnes les plus vulnérables. Le Gouvernement ne peut ignorer l'injustice de cette réforme alors que le Ministre Riester a lui-même avoué que les nouvelles mesures allaient pénaliser les femmes, elles qui souffrent déjà de recevoir les pensions les plus faibles et de partir plus tardivement en moyenne. Ce faisant, le ministre Riester n'a fait que confirmer une pénalisation des femmes décrites sans ambiguïté dans l'étude d'impact de la loi où l'on apprend par exemple que Les femmes nées en 1972 verront leur âge de départ augmenter de neuf mois en moyenne contre cinq pour les hommes de la même génération.

Rappelons également que selon les chiffres de l'INSEE, à 64 ans, 29 % des hommes appartenant aux 5% les plus pauvres de la population n'ont aucune chance de profiter de quelque manière que ce soit de leur retraite puisqu'ils sont déjà morts.

Non seulement cette réforme est injuste socialement mais, pour ajouter l'ignominie à l'affront, on s'aperçoit qu'elle est en plus injustifiée d'un point de vue économique puisque, de l'avis même du Président du Conseil d'Orientation des Retraites lors de son audition par la Commission des finances de notre Assemblée, « Les dépenses de retraites sont globalement stabilisées et même à très long terme, elles diminuent dans trois hypothèses sur quatre. ».

Injuste, inutile, cette réforme souffre aussi de graves lacunes démocratiques. Comment le Gouvernement ne peut-il pas voir que les Françaises et les Français n'en veulent pas ? Les enquêtes d'opinion en font chaque jour la démonstration. Les mobilisations sociales, chaque semaine plus importantes en apportent la confirmation implacable.

Enfin, cette réforme est parfaitement anti-écologique. Elle se fonde sur une logique productiviste qui entretient le fantasme que le salut ne peut passer que par une course à la croissance guidée par une injonction à travailler plus, produire plus, consommer plus, jusqu'à l'épuisement tant des corps que des ressources planétaires. Sur de vaines promesses de hausse de la valeur ajoutée vous n'obtiendrez que hausse des externalités, de la pollution, des pathologies et des épuisements aussi bien physiques que psychologiques. D'autres modèles existent, basés sur la solidarité, la répartition des richesses, le partage du travail entre les générations, la prévention des pathologies.

Pour toutes ces raisons, cet amendement vise à supprimer l'article 7 qui par le rehaussement de l'âge légal de la retraite, concentre le cœur des injustices de cette loi.